



CONSEIL D'ADMINISTRATION **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

DU 06 NOVEMBRE 2025

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de membre en exercice : 11

Présents : 8

Absent : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 10

ETAIENT PRESENTS : Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Gilbert MERMOUD, Mme Catherine GUERIN, Mme Marylène BOUVARD, Mme Marie-Noëlle BELIN, Mme Géraldine PIGNATELLI.

ABSENTS : M. François BARBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT.

Mme Elisabeth MOLLARD a été désignée secrétaire de séance.
Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 18h05

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2025

Pour : 10	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

2. FINANCES

2.1 Participation financière au règlement d'une facture d'électricité au profit de l'ACCS

Le CCAS a été sollicité le 28 août dernier par l'Association d'Actions Culturelles et Sociales (ACCS) des Contamines-Montjoie pour une demande d'aide financière.

Cette association a accueilli dans leur studio d'hébergement d'urgence dans le bâtiment Chanterelle un administré n'ayant plus de logement.

Suite des difficultés financières de cette personne, les charges n'ont pas été réglées. La facture d'électricité pour la période (chauffage) s'élève à 1616,72 euros en raison notamment du manque d'isolation du bâtiment et d'un radiateur vieillot.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 9	Contre :	Abstention : 1 (Elisabeth MOLLARD)
-----------------	-----------------	-----------------------------------------------------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser à l'ACCS la somme de 1616, 72 € (mille six cent seize euros et soixante-douze centimes).

- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2.2 Attribution d'aides financières

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la situation d'administrés de la Commune qui rencontrent actuellement des difficultés financières.

Depuis le mois d'avril, le CCAS a pris en charge plusieurs dépenses dans le cadre d'aides d'urgence :

- 686 € de participation pour la réalisation de travaux de plomberie
- 600 € pour une prise en charge pour un soutien éducatif

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS de régulariser la prise en charge de ces dépenses pour un montant total de 1286, euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Pour : 10	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE REGULARISER** la prise en charge des dépenses de première nécessité pour un montant de 1286 € (mille deux cent quatre-vingt six euros).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à la mise en œuvre des versements correspondants.
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

3. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h

.....

**La Vice-Présidente,
Marielle MERMOUD**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Mermoud", written over a faint grid or background.